

PORTANT COMPOSITION DU JURY N1 Licence Sciences de l'Education et de la Formation parc préparatoire au professorat des écoles

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen N1 Licence Sciences de l'Education et de la Formation parc préparatoire au professorat des écoles comme suit :

Membres du jury

ESCORCIA Dyanne, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

BERTHOMIER Valerie, Vice-président, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

Semestre 1

FAURE Betty, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

BELLECK Mickael, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

MATHON THIERRY, PROVEUR LYCEE JEAN MONNET

PARENTON FABIEN, ENSEIGNANT LYCEE JEAN MONNET

SOLEIHAVOUP CHRISTOPHE, FORMATEUR INSPE

VEDRENNE Marie sophie, ENSEIGNANTE LYCEE JEAN MONNET

Semestre 2

FAURE Betty, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

BELLECK Mickael, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

MATHON THIERRY, PROVEUR LYCEE JEAN MONNET

PARENTON FABIEN, ENSEIGNANT LYCEE JEAN MONNET

SOLEIHAVOUP CHRISTOPHE, FORMATEUR INSPE

VEDRENNE Marie sophie, ENSEIGNANTE LYCEE JEAN MONNET

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 19 décembre 2024